

La fréquentation sur la journée est estimée à 150 personnes. Le temps fort de la journée était *Prendre racine*, une visite guidée à deux voix, imaginée par le PAH, le réseau de lecture et l'autrice, metteuse en scène et comédienne Juliette Malfray. Cette visite, mêlant regards historiques du guide et artistiques de l'autrice, s'insérait pour Juliette dans une série de résidences autour de son rapport à la viticulture, occasion pour le PAH d'évoquer le patrimoine vigneron local et la mutation de nos paysages.

Une suite à cet événement a été organisée le vendredi 21 novembre à la médiathèque de Chauriat avec une lecture théâtralisée de *Par la Racine*, le futur spectacle « pour une interprète et un champ » de l'autrice. C'est autour d'une table dressée pour l'occasion que Juliette a exposé à ses 35 convives un aperçu de ses enquêtes sensibles en terre viticole.

Ces deux dernières propositions ont été l'occasion d'un partenariat avec l'association locale Une autre idée du vin.

Services PAH et réseau des bibliothèques.

III/ Fête de la nature : focus sur *Le chant des flûtes* dimanche 25 mai

La fête de la nature s'est clôturée par le conte *Le Chant des flûtes*. Les jardins de la Croze à Billom ont servi d'écrit à l'unique présentation publique (environ 300 spectateurs) de cette œuvre musicale, théâtrale et chorégraphique également pensée et coordonnée par l'autrice et metteuse en scène Juliette Malfray.

Plusieurs artistes ont mis en commun leurs talents pour créer cette œuvre originale associant une diversité de publics.

L'école de musique, grâce à trois ensembles (flûtes traversières, clarinettes et ateliers de musiques actuelles) réunissant 35 élèves enfants et adultes, s'est liée avec le groupe de rock Kafka dans la « fabrication » d'un univers musical singulier illustrant ce conte initiatique empreint d'animalisme. Une classe de sixième du collège du Belfroi a également participé à la création musicale proposée Kafka.

Publics ciblés : élèves de l'école de musique, collégiens, un groupe d'adultes en parcours d'insertion (café du quai, Maison des solidarités, Régie de territoire) pour la réalisation de parures végétales, un groupe d'enfants de l'école municipale de danse de Billom, un groupe d'adultes en situation de handicap du centre Escolore d'Église-neuve-près-Billom, des résidents de l'hôpital de Billom.

144 personnes ont travaillé sur le projet.
Services EAC, école de musique, école municipale de danse de Billom.

B/ Focus sur 5 grands projets transversaux 2026

En 2025-2026, nous irons danser sous les halles de Chauriat et de Mauzun. Le PAH proposera une table ronde sur les lieux à danser et l'histoire de la danse ainsi que des projections de films autour de la danse. L'école de musique va participer au projet en lien avec la musique traditionnelle.

I. « Dansons sous les halles » à Chauriat

Cie Jais, le Pays d'art et d'histoire, l'Ecole Municipale de Danse de Billom et le service culture

Deux danseuses de la compagnie Jais vont proposer plusieurs ateliers de danse contemporaine à l'école de Chauriat en vue de la création d'un bal. De janvier à juin, les classes de CE1 et CE2 bénéficieront de plus d'une vingtaine d'heures d'atelier qui leur permettront de préparer le bal de restitution qui se déroulera sous la halle de Chauriat lors des JPP. Les élèves inviteront parents et habitants à venir danser.

Dimanche 28 juin, toujours pour les JPP, le PAH proposera visites guidées et

animations. L'atelier chorégraphique de l'école municipale de danse présentera sa dernière création.

II. « Dansons sous les halles » à Mauzun / Fête de la nature Les Brayauds et tous les services

Le bal trad a été présent sur notre territoire il y a bien des années, toutefois il semble de moins en moins pratiqué. Avec l'association Les Brayauds, nous avons imaginé un projet réunissant des écoles en invitant la population à danser sans préjugés dans un esprit chaleureux et convivial.

Au cours de l'année, grâce à une série d'ateliers, de nombreux élèves vont apprendre à danser, chanter, écrire sur de la musique trad pour proposer sous la halle de la commune un bal trad ouvert à tous.

35 heures d'ateliers pour les élèves de l'école de Trézioux et l'école de musique.

- 27 h à destination de l'école de Trézioux (élèves de GS au CM2)

- 18 h à destination de l'école de musique (élèves du stage d'orchestre de printemps du 7 au 9 avril à Saint-Julien-de-Coppel et 3 ateliers les 28 février, 25 avril et 21 mai).

Restitution lors de la fête de la nature

Trois bals « des p'tits crapauds » seront présentés en restitution du projet EAC, sous la halle de Mauzun pendant la fête de la nature (du 20 au 23 mai) avec la participation des élèves de Trézioux et de l'école de musique :

- Jeudi 21 et vendredi 22 mai en journée pour les classes participantes à la fête de la nature avec un bal géant des p'tits crapauds.

- Vendredi 22 mai en soirée avant le bal trad tout public avec les Brayauds sous la halle.

Mobilisation des services :

Les services PAH, économie, rivières, réseau lecture, jeunesse, climat, environnement, culture proposeront plusieurs ateliers sur le thème des migrations aux scolaires et aux ALSH du 20 au 22 mai. Soit 8 classes du territoire et plusieurs centres de loisirs vont pouvoir profiter de ces animations.

Des animations tout public seront proposées du 19 au 23 mai avec des balades autour des oiseaux, des conférences, du run patrimoine... Un programme détaillé sera établi et diffusé pour le tout public.

III. Collectif Romy et les bals à histoire avec le réseau de lecture publique et service culture

Peu importe le nom qu'on lui donne, ce qui compte dans le bal, c'est qu'on se rassemble, quel que soit son âge. Au mois de janvier, le réseau de lecture publique et le service culture invitent écoliers et tout-petits à se rassembler autour des livres. Des malles thématiques circuleront dans les écoles, ALSH et au relais petite enfance durant le premier semestre.

Bal à histoires pour 2 classes de primaire (Vertaizon et Beaugard)

Le 15 janvier à Beaugard-l'Évêque et le 23 janvier à Vertaizon, Fanny et Mathilda, du collectif Romy, accompagnées de deux musiciens, inviteront deux classes d'écoliers d'élémentaires à lire des histoires, les danser, s'émouvoir, s'indigner, se questionner autour de la thématique de l'amour.

Lecture musicale pour le RPE, les maternelles et ALSH dans les médiathèques
16 séances suivies d'une discussion

Et si les filles, ça aimait aussi les voitures ? Et si les garçons, ça pouvait aussi pleurer ? Et les filles, ça peut tout faire comme les garçons ? Et ça veut dire quoi au juste, être une fille, être un garçon ? Faut-il vraiment se mettre dans une case ? Du 13 au 30 janvier, Fanny et Mathilda viendront réfléchir à tout ça avec les enfants et les adultes les accompagnant à travers une lecture musicale et théâtrale d'albums jeunesse. Les

stéréotypes vont trembler !

Et aussi : vendredi 29 mai, dans le cadre de la saison « On nous lit », le tout-public sera lui aussi invité à lire en mouvement lors d'un grand bal ado-adultes à la médiathèque de Billom.

IV. Exposition et animations autour de la forêt Réseau de lecture publique et Pays d'art et d'histoire

En 2023, le PAH avait accueilli à la mairie de Saint-Dier l'exposition *De sèves et d'écorces, éloge des vieilles forêts*, du Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne. En 2026, l'exposition revient pour un temps plus long. PAH et réseau de lecture publique s'associent autour de cette thématique.

L'exposition de photos tournera dans les trois bibliothèques de Billom, Beauregard-l'Évêque et Vertaizon de mars à mai. L'exposition sera présentée à Vertaizon au moment de la fête de la nature.

Des animations seront proposées en bibliothèque : le 20 mars (veille de la Journée nationale des forêts) à Beauregard-l'Évêque, conférence d'Émile Dupuy, en charge du réseau et du projet Sylva, pour aborder la thématique de la préservation de ces milieux rares et fragiles. Le 24 avril, à Vertaizon, Véronique Pilia (compagnie Ect...Art) proposera quant à elle *Il restera l'arbre*, une lecture à voix haute autour de la thématique.

Enfin, l'exposition sera aussi un support d'interventions pour les scolaires, avec des visites guidées et des ateliers qui seront menés en bibliothèque par le PAH.

V. Blaise Pascal Pays d'art et d'histoire, réseau de lecture publique, EAC

Grâce à l'artiste Betty (Miss) Boli, peintre échiquéenne, le PAH a appris l'existence d'un portrait de Blaise Pascal à Billom à la fin du XVIIIe siècle, ayant vraisemblablement appartenu au 1^{er} maire de la ville Jean-Antoine Huguet (1791-1795) à la fin du XVIIIe siècle. Un descendant de la famille l'a « prêté » en 1926 au musée du Ranquet, transféré depuis 1998 au musée d'art Roger Quillot. Ce tableau, aujourd'hui conservé dans les réserves du musée, a été restauré en 2013. Il n'est pas signé, est probablement l'œuvre d'un peintre local, et date sans doute de la fin du XVIIIe siècle. Le PAH, en étroite collaboration avec le réseau de lecture publique et l'artiste Miss Boli se saisissent de cette occasion pour proposer une année Blaise Pascal à Billom : 1926-2026 : le portrait mystérieux !

Le local patrimoine accueillera l'exposition *Le curieux bureau de Blaise Pascal et son portrait mystérieux* (Miss Boli et Marie Deschamps) de septembre 2026 à fin avril 2027. Autour de cette exposition d'envergure, un programme riche et varié se met en place. Un important partenariat est créé avec Clermont Auvergne Métropole (PAH, musées Lecoq et Roger Quillot).

Pour la fin de l'année 2026, un programme de conférences permettra de découvrir le Pascal philosophe, mais aussi son génie mathématicien (invention de ses machines, et notamment de la pascaline), et sera aussi l'occasion d'accueillir une nouvelle conférence sur les Jésuites, concurrents des Jansénistes, mouvement religieux auquel appartenait Pascal.

Pour le jeune public, une exposition sur la vie de Pascal sera accueillie à la

médiathèque de Billom, ainsi qu'un spectacle de magie, et des ateliers dans le cadre de l'EAC.

Des animations originales sont également prévues : concours participatif de puzzles du *typus religionis* en bibliothèque, ateliers de calligraphie sur les pensées de Pascal, accueil du dispositif *L'exprimante* (distributeur de pensées de Blaise Pascal, installation de boîtes à pensées)...

D'autres propositions insolites sont en cours de réflexion pour le début de l'année 2027.

Discussion :

Monsieur le Président : je vous remercie publiquement de ce travail, vous avez su, malgré la difficulté, travailler en transversalité.

3. Patrimoine – Pays d'art et d'histoire

Rapporteur : Vincent MAZIN

3-1 Demande de subvention à la DRAC

Une demande de subvention a été déposée auprès des services de la DRAC pour un montant de 13 000 € (12 629 € en 2025) pour mener à bien la programmation et les projets 2026.

L'assemblée approuve les actions pour 2026 et autorise Monsieur le Président à déposer la demande de subvention annuelle auprès de la DRAC.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
88	42	42		

3-2 Modification grille tarifaire

- Visite « magie du patrimoine »

Depuis 2 ans, le PAH propose des visites originales et uniques en Auvergne, avec un magicien. Ces visites rencontrent un vif succès mais le coût de la prestation est élevé. La commission tourisme et patrimoine, réunie le 2 décembre dernier propose une augmentation du tarif de cette visite comme ci-dessous :

	Tarif actuel	Proposition de la commission
Tarif plein	7 €	Tarif plein 10 €
Tarif réduit (jeunes à partir de 12 ans, étudiants et demandeurs d'emploi)	4€	Tarif réduit (jeunes de 5 à 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi) 5 €
- 12 ans	GRATUIT	- 5 ans GRATUIT

- Demandes spécifiques au service éducatif

Chaque année, des demandes spécifiques sont faites auprès du service éducatif. Elles émanent d'associations souhaitant faire bénéficier des interventions à des jeunes ou à un public spécifique (réinsertion par exemple). Il ne s'agit pas à proprement dit de « jeune public » mais de visiteurs à qui nous ne pouvons pas proposer des visites « classiques ».

La commission tourisme et patrimoine, réunie le 2 décembre dernier propose la création d'un nouveau tarif pour ces demandes comme suit :

	Tarif actuel	Proposition de la commission
- 21 personnes	Inexistant	Forfait 80 €
+ 20 personnes	Inexistant	4 €/personnes

- Tarif groupe forfait 2 visites

Le PAH accueille plusieurs fois dans l'année des groupes d'adultes pour des visites guidées du territoire. Certains groupes passent la journée entière sur le périmètre de Billom Communauté et sollicitent le PAH pour 2 visites guidées.

	Tarif actuel	Proposition de la commission
- 21 personnes	Forfait journalier : 120 €	Forfait 160 €
+ 20 personnes	6 € pour la journée	8 €/personnes

L'assemblée approuve les propositions des modifications tarifaires à partir du 1er janvier 2026.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
89	42	42		

Retrouver en annexe dans l'espace collaboratif la grille complète des tarifs du PAH.

4. SDIS 63 – projet de création d'une caserne à Billom

Rapporteur : Monsieur le Président

Présentation du projet par le SDIS

Intervention du contrôleur général Christophe GLASIAN directeur du SDIS (service départemental d'incendie et secours) 63, du capitaine Alexandre LASVERGNAS (responsable centre de Cournon) et du commandant Julien TOURTET

Le SDIS a sollicité une rencontre avec la CC, elle s'est tenue le 25 novembre.

La caserne actuelle de Billom est un centre SPV (sapeur-pompier volontaire) parmi les plus actifs du département et assure environ 700 interventions annuelles, point d'appui essentiel pour 13 communes, représentant 13 507 habitants.

Le CIS (Centre d'Incendie et de Secours) n°28 regroupe : Billom, Moissat, Glaine-Montaigut/Egliseneuve, Chauriat et St-Julien-de-Coppel.

Le bâtiment de Billom présente une dégradation importante de ses fondations, des locaux sous-dimensionnés, l'absence de vestiaires adaptés pour les personnels féminins. Des travaux de consolidation seraient très coûteux, sans garantie de pérennité, ni possibilité d'adaptation des locaux aux besoins actuels et futurs.

La construction d'un nouveau CIS est une opportunité stratégique et opérationnelle majeure pour sécuriser durablement la réponse de secours dans un secteur en croissance, améliorer les conditions d'engagement des personnels, et anticiper l'évolution du dispositif départemental. Cela permettrait de répondre aux principaux

enjeux suivants :

- assurer une réponse opérationnelle fiable, en réduisant les non-réponses et en améliorant la disponibilité des engins,
- mutualiser les effectifs autour d'une caserne unique, moderne, fonctionnelle et attractive,
- garantir des conditions de travail adaptées pour l'ensemble des personnels, y compris femmes et JSP (jeune sapeur-pompier),
- renforcer un secteur stratégique en soutien des communes de l'est métropolitain,
- optimiser le parc roulant en intégrant dès la conception les besoins futurs.

Les besoins : 6 000 m² ; bâtiment (environ 800 m²) de deux volumes (une zone administrative et de vie, bureaux, salle de réunion, local d'alerte, vestiaires) et une zone garage.

Estimation : 2.4 M € HT travaux et honoraires

Calendrier : début des travaux 2027

Les attendus du SDIS (selon délibération du 19 décembre 2023 du conseil d'administration) **vis-à-vis des collectivités** (commune siège du CIS, communes de premier appel du CIS ou EPCI siège du CIS) :

- transfert en pleine propriété d'un terrain à titre gratuit, viabilisé et terrassé,
- subvention d'équipement de l'ordre de 30 % du coût des travaux.

Le SDIS peut bénéficier de la DETR, dans la mesure où l'EPCI porte le projet (enveloppe dédiée au niveau de la Préfecture en 2025 et 2026).

Le SDIS souhaite des réponses rapides, pour pouvoir engager les démarches, et qu'un dossier DETR soit déposé avant le 30 janvier 2026.

L'article L.1311-19 du CGCT (modifié par décret n°2023-534 du 29 juin 2023) prévoit que les EPCI peuvent financer des bâtiments destinés à être mis à disposition des services d'incendie et de secours.

Une réunion technique entre le SBA, le SDIS et la CC a eu lieu le 08 décembre pour étudier les possibilités d'implantation sur le site. Il s'avère que les contraintes du site (notamment la conduite de gaz le long de la voie ferrée) font que la parcelle YB130 de 20 000 m² ne serait pas suffisante pour les deux projets et qu'il conviendrait de prendre environ 3 à 3 500 m² sur le PAE de l'Angaud.

Surface que la CC ne serait donc pas en mesure de commercialiser.

Le bureau communautaire (réuni le 01 décembre) a émis un avis favorable sous réserve de la définition d'un plan de financement moins impactant pour la CC.

Tout en notant qu'il y a cohérence des deux projets (pôle valorisation et caserne) sur le même site (extension du PAE de l'Angaud), qu'il est important pour le territoire d'avoir des équipements de secours de qualité, qu'au vu du contexte (problème structurel du bâtiment actuel) une nouvelle caserne doit être créée à Billom, certains membres du bureau contestent le montage financier proposé par le SDIS [à savoir : transfert en pleine propriété du terrain (environ 6 000 m², terrassé, viabilisé) + participation financière à l'investissement de l'ordre de 30 % pour la CC (avec aide de l'Etat / DETR – environ 50%)].

Précisions/discussions :

Monsieur le Président : les financements de la caserne Turgot vont être disponibles car le lieu a changé (des Gravanches à Clermont nord), cf article récent dans La

Montagne). C'est un peu rapide et nouveau, comme le projet est éligible à la DETR dont la date limite de dépôt est le 31 janvier 2026, je m'en excuse. Je paraphrase Monsieur le Préfet qui a dit « d'une contrainte faisons une opportunité ».

Christophe GLAZIAN : le projet de Billom est une priorité opérationnelle pour nous. La caserne de Billom est un des 10 projets structurants du département. En 2023, le CA du SDIS a délibéré pour qu'une quote-part du financement soit apporté par les collectivités ou EPCI. On a conscience que cela peut remettre en cause certains de vos choix. Les décisions vous appartiennent.

Jean-Michel CHARLAT : pour avoir reçu récemment le commandant et le capitaine j'étais un peu au courant, l'urgence du projet saute aux yeux, sauf que je voudrais remettre les choses en ordre ; depuis trois ans, nous avons fait (avec Jacky Grand et le responsable de la caserne de Billom) plusieurs interventions pour que des travaux de remise en état soient faits, une réponse favorable avait été donnée au chef de centre pour la réfection de la caserne ; c'est seulement lors de la visite du commandant, il y a un mois, que j'ai appris que le SDIS avait le projet de construire une nouvelle caserne. Ensuite, avec Daniel DUMAS, on a rencontré le capitaine. Autant pour le pôle de valorisation du SBA les élus billomais sont contre l'implantation sur la zone d'activités et sont toujours contre, autant pour la caserne nous ne sommes pas opposés sachant que la caserne est déjà en centre-ville et ne pose pas de souci pour les habitants riverains ; l'implantation ne nous convient pas dans la mesure où on couple le projet du SBA avec la caserne ; et nous ne sommes pas d'accord sur une quelconque extension de la zone ; on aurait voulu que la commune soit concertée sur l'emplacement de la caserne en amont. J'aimerais qu'on ait un dialogue et que cela ne se passe pas comme pour le SBA où le conseil communautaire n'a pas voté dans le même sens que les élus de Billom. A savoir qu'il est également prévu l'agrandissement de la station d'épuration. On aimerait que ce point soit reporté.

Christophe GLAZIAN : au 31 janvier il faut une esquisse et donc un projet structuré. Quand je suis arrivé sur le poste (il y a trois ans) j'ai vu qu'il fallait injecter du béton dans la caserne de Billom. On parle d'argent public. A terme, il faut que ce projet soit évolutif.

Le terrain viabilisé plateformé doit être mise à disposition du SDIS par la commune ou la CC, autrement il ne se fera pas. Si on loupe l'opportunité notamment financière de la DETR sanctuarisée par le Préfet, il n'est pas garanti que l'on retrouve de tels financements à partir de 2027.

Daniel DUMAS : juste une remarque, vous nous avez montré des éléments architecturaux (Viverols, St Ours), mais pour le projet de Billom vous ne savez pas ce qui va être construit. Avait été abordée (il y a quelques années) une implantation au niveau de la gare et aussi vers l'aire d'accueil des gens du voyage. Nous sommes d'accord pour l'urgence sur une nouvelle caserne, ce qui me gêne c'est la proximité géographique de l'implantation du pôle de valorisation du SBA et de la caserne de pompiers.

Jérôme PIÉREYRE : j'ai échangé avec le commandant Tourtet lors de la cérémonie de la Ste-Barbe ce week-end, je l'ai peut-être fait d'une manière un peu vive, mais j'ai le regret de voir la forme de prise d'otage, au regard de l'opportunité d'engager cette construction que je ne pensais pas si rapide, avec la nouveauté d'un nouveau portage financier. Vous avez voté en CA du SDIS d'une manière unilatérale le financement par la collectivité. Nous sommes pris en étau. La CC est l'émanation des 25 communes, celles-ci financent déjà largement le SDIS. Pour le budget de Neuville cela représente la 2^{ème} contribution après celle pour le regroupement pédagogique. Nos 25 communes apportent 650 000 euros pour le fonctionnement et l'investissement du SDIS. Nous ne sommes pas bêtes, on a bien compris que le CD n'avait plus d'argent. On est tous un peu dans le même bateau, nous devons assumer les efforts budgétaires. Cela doit s'inscrire dans le PPI, cela impactera les investissements que nous avions prévus. Il

y aurait un manque à gagner sur le PAE de l'Angaud puisque certaines parcelles ne pourront plus être commercialisées puisque données.

Oui à une nouvelle caserne, oui à la mise à disposition d'un terrain, oui à un montage financier qui vous permette de toucher la DETR mais il faut que tout le monde soit gagnant. Pourquoi ne pas financer comme pour la gendarmerie en contrepartie d'un loyer ? Je suis plus réservé sur le financement de l'investissement à savoir 300 000 € (de ce que j'ai compris).

Christophe GLAZIAN : le SDIS est un établissement public géré par un Conseil d'administration où sont représentés des communes et des EPCI. Il y a 11 ans que le SDIS n'a pas construit une caserne sur le département. C'est au bénéfice de projets décalés que nous sommes aujourd'hui devant vous. Le CA a délibéré en 2023 en se disant qu'on n'aura pas la capacité de financer nos investissements, d'où la demande de 30 %. Ce que vous demandez : le loyer est possible mais ce n'est pas la volonté du CA. Le décalage d'un important programme (autorisation pour 21 M) nous permet de lancer ce projet dès 2026.

Monsieur le Président : le Conseil d'administration (CA) du SDIS est composé surtout de conseillers départementaux et de quelques maires. Au CA on a le souci de faire « cohabiter » les femmes et les hommes dans de bonnes conditions ; on est dans une situation particulière, changement de calendrier, vous avez vu que la DETR a été remise en place par le premier ministre après avoir disparu dans un 1^{er} temps. Vous nous demandez 6 000 m² on ne les a qu'au niveau du PAE de l'Angaud, et le manque à gagner est colossal, il va falloir retarder nos projets, nous sommes convaincus que mettre nos sapeurs-pompiers dans une situation idéale pour intervenir auprès de nos habitants est très important. Il y a un travail de préparation (ébauche architecturale), en parallèle on voit le CD le 06 janvier, celui-ci devra intervenir pour les accès autrement le projet ne pourra pas se faire.

Monsieur le Président précise à deux personnes du public qu'elles ne sont pas habilitées à intervenir pendant la séance.

Monsieur le Président : il faut mutualiser les projets pour pouvoir optimiser les accès ; en ce qui concerne les nuisances, je reste persuadé que les gens qui portent le projet de pôle valorisation ont des moyens (traitement architectural par exemple) pour pallier cela.

Daniel DUMAS : les modalités financières seront définies en janvier, pourquoi ne pas attendre avant de prendre une décision de principe. Il aurait fallu plus de concertation notamment avec les maires de la CC.

Monsieur le Président : il faut que le SDIS puisse commencer à travailler et faire des esquisses.

Jean-Pierre BUCHE : même si Pérignat n'est pas directement concerné par ce projet du SDIS, je suis favorable à l'implantation d'une caserne telle que décrite. Cependant, on a vraiment l'impression de se faire forcer la main et les communes se retrouvent trop souvent piégées par ce type de situation où l'urgence de choisir se télescope non seulement avec le besoin évident de recul pour prendre la bonne décision mais aussi avec les difficultés financières que connaissent toutes les collectivités. Si ce projet est réellement prioritaire, et il l'est, il serait préférable que le SDIS avance sur plusieurs hypothèses et que l'on en rediscute ensuite. En l'état, si je vote pour, je le fais contre la volonté des élus de Billom et ce n'est pas satisfaisant. Je propose donc de retirer ce dossier, de surseoir et d'attendre le bureau du 12 janvier pour faire un point, se laisser le temps de la réflexion et décider ensuite au plus près de la date limite de dépôt des dossiers de DETR, fin janvier.

Pierrick BELLAT : pas mal de choses ont été dites, l'intervention de Jean-Pierre BUCHE est pleine de sagesse, lors du conseil municipal de Billom on a été surpris de voir un dossier quasi ficelé, c'est l'emplacement qui nous interroge plus que le montage financier, les choses qui nous interpellent c'est l'urbanisme et les entrées de

ville. Je regrette que le président du SDIS ne soit pas là pour présenter le projet. Il aurait été bien que ce soient des élus du SDIS qui parlent aux élus communautaires.
Monsieur le Président : il reste des contraintes techniques (sol, réseaux) à lever, comment faire coexister les deux projets ? C'est le conseil du 26 janvier qui prendra la décision finale.

L'assemblée actée* le principe de mise à disposition d'environ 5 à 6 000 m² de terrain sur le PAE de l'Angaud à Billom et son extension, pour la création d'une caserne de pompiers par le SDIS 63. Les modalités de participations financières seront définies en janvier.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
90	41	27	1	13

*1 contre : Amalia QUINTON

13 abstentions : Patricia FAFOURNOUX, Patricia BUSSIÈRE, Bruno BISSON, Daniel RAVOUX, Suzanne DELARBRE, Jean-Michel CHARLAT, Daniel DUMAS, Pierrick BELLAT, Karelle TREVIS, Stéphane FALGOUX, Jean-Claude BATISSON, Jean-Pierre BUCHE, Nathalie MARIN.

5. Tourisme

5-1 Schéma de développement de l'offre touristique

Rapporteurs : Vincent MAZIN et Stéphanie VERGNIAUD

Contexte : dans le cadre de la révision de la charte du PNR Livradois-Forez, les enjeux du tourisme ont été relevés dans un contexte d'urgence écologique et climatique, combinée à une crise énergétique.

Pour traiter ces enjeux, plusieurs orientations et mesures ont été retenues notamment de structurer, développer, accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines.

Le PNR a donc décidé de lancer l'élaboration d'un schéma de développement touristique de l'offre à son échelle + celle de la MDT (extension sur l'ouest avec Billom Co et Entre Dore et Allier).

Le travail a été lancé en mars 2024 et s'est terminé en juillet 2025. Pour ce faire, et au-delà des traditionnels COPIL et COTECH avec élus et techniciens des EPCI et du PNR, deux ateliers de concertation se sont déroulés en présence de prestataires touristiques du territoire. Par ailleurs, la commission tourisme et patrimoine de Billom Communauté a été sollicitée à deux reprises (novembre 2024 et avril 2025) pour :

- hiérarchiser les orientations, voire les réécrire pour partie,
- définir le plan d'actions et préciser celles qui lui semblaient les plus importantes pour le territoire.

L'étude réalisée par le cabinet MDP a porté sur :

- un diagnostic
- la définition des enjeux
- un plan d'actions commun aux 4 EPCI mais adapté à chaque territoire selon ses spécificités, ses besoins et ses projets.

Un diaporama sera présenté en séance pour détailler plus précisément le contenu du

schéma.

Précisions / discussions

Stéphanie VERGNIAUD : le label « destination d'excellence » a été obtenu, c'est le résultat d'un travail fastidieux de trois ans, pour ensuite arriver à un classement de l'OT 1*, qui permettra à des communes de demander leur classement en commune touristique et ainsi pouvoir obtenir de recettes complémentaires.

Pierrick BELLAT : le travail est intéressant et passionnant, structurant pour le territoire, c'est important de travailler sur des territoires qui n'ont pas de frontière. Sur le plan de la gastronomie, le CD a beaucoup travaillé sur l'œnotourisme, je pense aussi au sport, qui sont des choses porteuses et peut-être sous-estimées aujourd'hui.

Dominique VAURIS : ce qui est toujours très étonnant (j'ai un gîte), c'est quand il y a dans La Montagne des pleines pages sur le Sancy, pour le Livradois ce sont des entrefilets en bas de page. Au niveau local il faut se faire connaître, au niveau national cela serait nécessaire. Les réservations de mon gîte se font uniquement en avril après que le Sancy soit rempli.

Je mets un bémol car je suis moyennement satisfait de l'accueil du BIT et des horaires d'ouverture notamment, les travaux ont été faits, mais même pas une petite verdure à l'intérieur des locaux.

Jean-Michel CHARLAT : pour avoir participé aux AG de la MDT, il y a un gros effort de fait sur la publicité notamment sur la région lyonnaise, je vous invite à participer à ces réunions pour vous rendre compte de ce qui est fait, ce n'est pas un manque de publicité. On ne peut pas se comparer à l'attractivité naturelle du Sancy.

L'assemblée approuve la proposition de schéma.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
91	41	41		

5-2 Maison du tourisme du Livradois Forez : avenant 2026

Rapporteur : Vincent MAZIN

Pour mémoire : Billom Communauté a signé une convention triennale avec la Maison du tourisme du Livradois-Forez pour la période 2025-2027.
 Cette convention prévoit les modalités financières relatives à la participation des 4 EPCI adhérents et du PNR Livradois-Forez.

Conformément à cette convention validée en décembre 2024, la cotisation à la Maison du tourisme pour 2026 sera de 152 015 € (contre 147 686 € en 2024). Elle comprend :

- une part forfaitaire de 148 640 € (avec une hausse de 3 % annuelle),
- une contribution au Schéma d'Accueil et de Développement de l'Information (SADI) de 3 375 €.

Dans la part forfaitaire, il est rappelé que cela comprend :

- la cotisation pour la délégation de compétence (personnel, accueil, promotion et commercialisation du territoire)
- le travail fait par la MDT pour le compte du Pays d'art et d'histoire de Billom Co à savoir :
 - la PAO de tous les supports de communication (Programmation annuelle, focus, livret-jeux, explorateurs, programme fête de la nature, affiches diverses)
 - la billetterie et réservation pour les animations et évènements

- le travail de Randonnée en Livradois-Forez (RELF) sur les 24 sentiers de randonnées inscrits dans le topoguide « Billom, des monts au val d'Allier » notamment le suivi du balisage, l'élaboration du topo-guide (fiche de rando, repérage terrain...).

La convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 est à retrouver sur l'espace collaboratif.

L'assemblée approuve la proposition de participation 2026 à la Maison du Tourisme.

N° délibération	Voitants	Pour	Contre	Abstention
92	41	41		

6. Schéma cyclable

Rapporteur : Karine JONCOUX

Maison du vélo : décision de principe

Rappel : La création d'une Maison du Vélo a été abordée en commission le 27 octobre 2025 et présentée en Bureau Communautaire le 1^{er} décembre 2025.

Objectifs :

Il est proposé de commencer avec une implantation à Billom uniquement, étant précisé que tous les habitants du territoire pourraient en bénéficier.

Pour cette première étape, la Maison du Vélo intégrerait les trois dimensions suivantes :

1. Faire découvrir le vélo comme alternative à la voiture pour les déplacements du quotidien (travail, courses, loisirs), que ce soit à travers des animations ou la location de vélos
2. Rendre les cyclistes les plus autonomes possible dans l'utilisation et l'entretien de leur vélo
3. Participer à la lutte contre la « précarité mobilité », avec des approches économiques, sociales mais également de lutte contre la sédentarité et les problèmes de santé en lien avec les partenaires sociaux.

Actions

La Maison du Vélo proposerait :

- Un service de location de vélos, dont une partie sera à destination d'un public en « précarité mobilité ». Les locations seraient de moyenne et longue durées, (1 mois, 3 mois), avec renouvellement possible jusqu'à 6 mois.
 - Des animations de sensibilisation permettant aux bénéficiaires de monter en compétences et en autonomie pour l'entretien de leur propre vélo.
 - Des animations permettant d'encourager le report modal au bénéfice du vélo.
 - L'élaboration, avec les bénéficiaires volontaires et de façon collaborative, d'une carte des temps de déplacement vélos entre les pôles de vie et d'activités, base pour un jalonnement et une signalétique futurs.
 - Un lieu et les moyens de participer à la réduction de la « précarité mobilité », en accueillant les prestations de partenaires comme la Maison Sport Santé qui pourrait voir ici un lieu de diversification des activités qu'elle propose déjà aux bénéficiaires envoyés par les travailleurs sociaux.
- Les principes de la tarification restent à définir, sans que cela empêche d'avancer sur la construction du projet.

Dimensions du projet

Le projet se décline en deux étapes à mener en parallèle :

1 - Acquisition par Billom Co d'une flotte de vélos

Trois types de vélo seraient acquis par BillomCo et mis en location :

- de type VTC : 13
 - de type « cargo » : 1 (à voir synergie avec les vélos-cargos de la Régie de Territoire)
 - de type « adaptés aux personnes à mobilité réduite » : 1
- La logique de vélos reconditionnés et/ou de vélos à haute réparabilité sera visée.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT	Recettes
Équipements et matériel acquisition flotte de vélos	AVélo3: 50 % 13 500 Région* : 30 % 8 100 Auto-financement : 20 % 5 400
TOTAL	TOTAL 27 000

* Dans le cadre de la convention de coopération mobilités

2- Recherche d'un prestataire pour le fonctionnement

Un cahier des charges¹ en cours de rédaction prévoit le fonctionnement suivant :

- 6 permanences mensuelles de chacune 3 heures : accueil du public, location des vélos (encaissement des recettes²), maintenance de la flotte, remise en selle
 - 8 demi-journées annuelles d'animations diverses, (y compris l'élaboration collaborative d'une carte « chrono-vélo » des temps de parcours entre pôles, services, établissements scolaires...).
- Le budget envisagé est compris entre 15 000 et 25 000 euros dont 90 % environ sont éligibles au financement AVélo3 (à hauteur de 50 %).
- Les recettes de la location de vélos sont estimées à environ 3 000 euros.

Missions du prestataire :

- Location de vélo :
 - Réception et stockage des Vélos à Assistance Électriques VAE acquis par la collectivité
 - Gestion intégrale du service de location des VAE et des vélos propres du prestataire
 - Maintenance des VAE (maintenance préventive / corrective)
 - Encaissement des recettes et reversement à la collectivité via convention de mandat ou régie
 - Reporting et bilan de prestation
 - Accompagnement de la collectivité sur des actions de communication sur le dispositif
- Sensibilisation, animation et formation à l'utilisation et l'entretien des vélos :
 - Élaboration et réalisation d'un programme d'animations sur les différentes communes
 - Élaboration participative d'une carte « chrono-vélo / mon territoire à vélo » permettant de visualiser des destinations et leurs temps de parcours associés par mode de transport
- Participation à la lutte contre la « précarité mobilité »

- o Accueil des bénéficiaires des actions de la Maison Sport Santé pour le travail d'accompagnement et de remise en selle de personnes en précarité, (de santé et/ou économique) avec mise à disposition de vélos pour les interventions

Calendrier prévisionnel

Le calendrier envisagé pour ce projet est prévisionnel et indicatif ; il pourra être amené à évoluer en fonction de divers paramètres (livraison des vélos, validation des actes administratifs...).

- Contractualisation : Février 2026
- Phase de lancement de la prestation : Février 2026 – mars 2026
- Démarrage du service de location VAE : avril 2026
- Lancement des animations : mai 2026
- Élaboration de la carte « chrono-vélo » : printemps 2026

Propositions

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider le fonctionnement de la maison du vélo, tel que présenté ci-dessus et selon le projet de cahier des charges en annexe
- le lancement de la consultation pour l'acquisition d'une flotte de vélo telle que définie ci-dessus
- le lancement de la consultation pour trouver un prestataire en mesure d'assurer l'intégralité du fonctionnement de la maison du vélo.

1) Projet à retrouver dans l'espace collaboratif

2) Modalités restant à définir.

Discussion/précisions

Jean-Michel TRAVERS : il faudra trouver un local ?

Karine JONCOUX : c'est la mission du prestataire en fait.

Jean-Michel TRAVERS : le financement d'Avelo 3 est pour combien de temps ?

Karine : c'est pour trois ans, on expérimente. Après on verra.

L'assemblée approuve les propositions (Nadège TOURNEBIZE vote contre et Jean-Michel TRAVERS s'abstient).

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
93	41	39	1	1

7. Urbanisme

Rapporteur : Jérôme PIREYRE

7-1 Plan Paysage et Biodiversité de la vallée du Madet

La consultation pour un prestataire court jusqu'au 10/12/2025. Le choix est prévu pour le conseil communautaire de janvier 2026.

En plus du financement de 60 % (de 50 000 € de dépenses) de l'Office Français de la Biodiversité, attribué à Billom Communauté dans le cadre de l'appel à projet plan paysage de la DREAL, le Département du Puy-de-Dôme a été sollicité.

Une aide dans le cadre du CTDD est possible pour compléter le plan de financement pour aboutir à 80 % de subvention au total. Il convient de solliciter le Département pour une modification du contrat CTDD intégrant ce projet.

IL'assemblée approuve la proposition (délibération n°94).

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
92				

7-2 PLUI : modification n°3 (de droit commun) : pour information

Une procédure de modification est en préparation depuis septembre dernier. Le contenu a été confirmé en lien avec les demandes des communes (commission urbanisme du 8/09) et les services de l'État. C'est la procédure de droit commun ou dite « classique » qui a été retenue au regard de la nature de certains ajustements.

Une première étape de pré-évaluation environnementale a été réalisée par notre prestataire environnement (BioInsight). Il s'agit d'estimer l'impact sur l'environnement du projet et la nécessité ou non de faire une évaluation environnementale. Les conclusions de cette étape, à la suite d'un travail croisé de terrain et d'analyse cartographique, sont les suivantes :

- aucun des 17 objets n'est susceptible d'avoir un impact majeur,
 - pour 6 objets des ajustements ou propositions de corrections ont été faites, de type : léger ajustement de périmètre de changement de zonage (Reignat), ajouts de prescriptions sur la protection d'arbres, d'éléments végétaux patrimoniaux ou éléments de trames verte et bleue au zonage et/ou dans les nouvelles OAP prévues (Billom, Chauriat, Mur-sur-Allier et Pérignat),
 - la procédure ne nécessite pas d'évaluation environnementale volontaire ou automatique : un « simple » dossier de demande au cas par cas sera donc transmis à l'autorité environnementale pour avis sur la nécessité de faire une évaluation ou non.
- Un arrêté du président prescrivant la procédure de modification n°3 a été signé le 4/12.** Une diffusion dans les communes pour affichage est prévue.

Les étapes suivantes de la procédure :

- Décembre 2025 : finalisation du rapport de présentation de la modification après validation des ajustements proposés par la pré-évaluation environnementale.
- Décembre 2025 : établissement du dossier de cas par cas et transmission à l'autorité environnementale ; la pré-évaluation constituant une annexe à ce dossier.
- Janvier/février 2026 : 2 mois pour avis de l'autorité environnementale + délibération à prévoir pour acter la décision.
- Mars/mai : 3 mois pour phase d'avis des Partenaires Publics Associés et commissions et avis des communes.

- Juin/Juillet : phase enquête publique : 1 mois + 1 mois pour rapport du commissaire-enquêteur.

La transmission aux communes sera sans doute à décaler en raison des élections municipales pour permettre aux nouvelles équipes de se saisir du dossier courant avril/mai.

Détail des objets de cette modification :

- Créations et ajustements d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles sur le secteur val d'Allier / Vallée du Jauron : Chauriat, Mur-sur-Allier et Pérignat-ès-Allier ;
- Ajustements de zones U au règlement graphique : Reignat, Saint-Julien-de-Coppel ;
- Ajustements de zones A au règlement graphique : Billom, Vertaizon ;
- Créations et suppressions d'Emplacements Réservés au règlement : Beaugregard-l'Evêque, Billom ;
- Création de STECAL à vocation habitat pour répondre au schéma départemental des gens du voyage au règlement graphique : Billom, Vertaizon.

Enfin, le coût des prestations pour cette procédure est de 14 250 €HT, dont :

- 11 550 € HT pour la prestation du cabinet REALITES (urbaniste) + juriste (DMMJB Avocats) ;
 - 2 700 € HT pour la prestation du bureau d'études Biolnsght (pré-évaluation environnementale).
- A prévoir également des frais liés à l'enquête publique (indemnisation commissaire-enquêteur, frais de presse et d'impression) pour une enveloppe estimée de 4 à 6 000 € selon le niveau d'enquête souhaité.

Pour l'année 2025, l'État a alloué à Billom Communauté 7 494 € de DGD, soit environ 35 % sur la base des dépenses à la fois de la procédure de modification simplifiée n°1 (approuvée le 22 septembre 2025 : 7 185 €) et également du présent projet de modification classique n°3.

8. Finances

Rapporteur : Dominique VAURIS

8-1 Attributions de compensations 2026

Vu l'article l'article 1609 nonies CV1°bis du CGI

Considérant le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation de transferts de charges) – à retrouver dans l'espace collaboratif

Pour 2026 il est proposé de modifier les AC (attributions de compensation) des communes suivantes :

1 ° pour Vertaizon qui a participé (en 2024) à hauteur de 4 000 € pour la première année de l'opération Orchestre à l'Ecole, somme déduite des AC 2025. L'AC 2026

pour cette commune serait donc de 360 926 + 4 000 = 364 926 €

2° pour Billom il convient de tenir compte du versement par l'Etat de 32 525 € pour le Service public de la petite enfance, compétence assurée par la CC. L'AC 2026 pour cette commune serait donc de 156 579 – 32 525 = 124 054 €

Les autres attributions ne sont pas modifiées.

COMMUNE	AC		
	2026	2026	
BEAUREGARD	169 439	MAUZUN	65
BILLOM	124 054	MONTMORIN	17 638
BONGHEAT	1 647	MUR SUR ALLIER	157 071
BOUZEL	99 353	NEUVILLE	2 860
CHAS	10 865	PERIGNAT	48 345
CHAURIAT	31 078	REIGNAT	447
EGLISENEUVE	3 229	ST BONNET	1 515
ESPIRAT	1 270	ST DIER D'A.	10 942
ESTANDEUIL	553	ST JEAN DES O.	36 429
FAYET LE CH.	2 137	ST JULIEN DE C.	82 927
GLAINE M.	2 322	TREZIOUX	1 546
ISSERTEAUX	32 114	VASSEL	22 169
		VERTAIZON	364 926

L'assemblée validé la proposition des AC 2026.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
95	41	41		

8-2 Décision modificative au BP

Considérant le vote du Budget Principal (délibération n°30 du 07 avril 2025), il convient de prévoir une décision modificative au BP n°4 :

En dépenses d'investissement (DI):

- au compte 45811 en fonction 01 : 19 632 € : part des études de la CC Entre Dore et Allier pour le Contrat territorial Litroux Jauron (en fait nous avions payé la totalité des études au compte 2128, alors que la part de la CCEDA aurait dû être mise au 45811)

En recettes d'investissement :

- au compte 45 821 en fonction 01 : 19 632 € : subventions perçues et remboursement CC EDA pour le Contrat territorial Litroux Jauron (en fait nous avions reçu la totalité des subventions pour les études aux comptes 1321 et 1323, alors que ce qui concerne la CCEDA aurait dû être mis au 45821)

- au compte 28188 (fonction 01) : 793.96 euros : amortissement complémentaire de biens (prévision budgétaire insuffisante)

En dépenses de fonctionnement :

- compte 7391118 : 2 298 € dégrèvement GEMAPI (supporté par la CC)

- compte 6811 : 793.96 € amortissement complémentaire de biens (prévision budgétaire insuffisante)
- compte 673 (fonction 731) : 11 558.70 € subvention de 2024 imputée en fonctionnement par erreur, à mettre en investissement (CT Litroux Jauron)
- compte 617 (fonction 020) : - 14 650.66 € : équilibre de la DM en fonctionnement.

L'assemblée approuve la proposition de DM n°4 telle que présentée.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
96	41	41		

9. Ressources Humaines

Rapporteur : Nathalie SESSA

Assurance statutaire : mandatement du Centre de gestion dans le cadre de la mise en concurrence du contrat

Le Centre de gestion donne la possibilité d'organiser une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement des contrats d'assurances garantissant contre le risque statutaire.

Pour l'instant Billom Communauté a son propre contrat d'assurance statutaire (auprès de Groupama / CIGAC), les conditions et taux étant moins disant au moment de la première consultation.

Le Centre de gestion renouvelle le contrat groupe au 1^{er} janvier 2027. Monsieur le Président rappelle :

- l'opportunité de confier au CDG le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,
- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- que le CDG peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité,
- que l'adhésion au contrat d'assurance entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurances proposée par le Centre de Gestion (montant de l'adhésion = 0.09 % de la masse salariale des agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL, 0.04 % de la masse salariale des agents IRCANTEC).

Il est donc proposé :

- **de donner mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence** visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire,
- **de garder la faculté de ne pas y adhérer.**

Le contrat groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie

professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2027 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

L'assemblée valide la proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
97	41	41		

10. PNRLF

Rapporteur : Monsieur le Président

Charte 2026-2041 : approbation

Approbation du projet de charte 2026-2041

Après l'enquête publique qui a donné lieu à un avis favorable, la procédure de renouvellement du classement et de révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez conduite sur un périmètre d'étude comprenant 191 communes réparties sur 14 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et 4 Départements, atteint bientôt son terme.

Avant son adoption par décret, le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez doit désormais faire l'objet d'une approbation explicite par **délibération des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des Départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier, puis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.** Pour la complète information des conseillers municipaux, communautaires, départementaux, une synthèse du projet de Charte 2026-2041, un document répondant à quelques questions fréquemment posées sur le Parc naturel régional et sa Charte ainsi que l'ensemble du dossier constitutif du projet de Charte 2026-2041 du Parc (notamment le rapport de Charte, le Plan du Parc et les pièces annexes), sont disponibles et consultables en ligne à l'adresse suivante :

<https://2041.Parc-livradois-forez.org/>

Il est rappelé que :

- l'approbation du projet de Charte 2026-2041 emporte demande d'adhésion au syndicat mixte du Parc (dont les statuts sont annexés au rapport de Charte) ;
- les communes classées « Parc naturel régional » (et par ailleurs communes rurales au sens de l'INSEE) bénéficient de la part de l'État de la dotation budgétaire de fonctionnement dénommée « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales » (article L. 2335-17 et articles R. 2335-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales).

Au regard des enjeux de préservation des patrimoines naturels, culturels et des paysages du territoire concerné, au regard des actions de développement et de valorisation portées par le Parc naturel régional et au regard des avis favorables émis sur le projet, il est proposé **d'approuver, sans réserve, le projet de Charte 2026-**

2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Il est proposé au conseil communautaire :

D'APPROUVER sans réserve le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez dans sa version transmise par courrier co-signé du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

DE PRENDRE ACTE que l'approbation du projet de Charte 2026-2041 emporte demande d'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez pour son objet « Aménagement et gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez et mise en œuvre de sa Charte » mentionné dans ses statuts ;



L'assemblée approuve le projet de charte 2026-2041

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
98	41	41		

NB : retrouver dans l'espace collaboratif le projet intégral de délibération

11. Petite ville de demain

Rapporteur : Monsieur le Président

Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) : avenant

Pour mémoire : la ville de Billom a été lauréate du dispositif Petite Ville de Demain lancé par l'État en 2020 à l'attention des villes de moins de 20 000 habitants.

Une convention d'adhésion a été signée le 10 mai 2021 par la ville mais aussi par la Communauté de Communes en partenariat avec le PNR du Livradois-Forez et le CAUE.

Par délibération du 23 janvier 2023, Billom Communauté a validé la signature d'une convention valant Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) pour la commune de Billom. L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur le projet global de la ville de Billom et indique les secteurs d'intervention, le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

Cette convention ORT prend fin au 31 mars 2026 et il est proposé de la reconduire

par avenant jusqu'au 31 décembre 2026. Seule est modifiée la durée de la convention. Les piliers du projet global restent identiques, à savoir :

1 – Diversifier l'offre d'habitat en centre-ville pour accueillir de nouveaux habitants et mettre fin à l'étalement urbain :

- Développer l'offre de logements diversifiés
- Promouvoir la seconde OPAH en partenariat avec Billom Communauté
- Lutter contre la vacance en centre-ville en partenariat avec Billom Communauté

2 – Maintenir l'attractivité billomoise à travers une logique de différenciation territoriale :

- Intensifier les usages en renforçant le linéaire commercial en partenariat avec Billom Communauté
- Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
- Mise en usage de l'ancien collège pour accueillir de nouvelles activités

3 - Placer l'habitant au centre des politiques publiques et favoriser la participation citoyenne :

- Encourager les actions sociales inclusives et communiquer sur l'identité Billomoise
- Repenser la place de la voiture dans l'espace public en favorisant les modes de déplacements doux
- Végétaliser le centre-ville en impliquant les citoyens aux changements de pratiques
- Proposer une offre de santé suffisante et durable pour répondre aux besoins des habitants.

Projet d'avenant et convention sur l'espace collaboratif

Discussion / précisions :

Jean-Michel CHARLAT : la cheffe de projet est financée jusqu'au 31 décembre 2026, quid de l'avenir ensuite ?

L'assemblée valide l'avenant à l'ORT

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
99	41	41		

12. Questions diverses

→ Décisions du bureau

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération n°36 du 07/09/2020 le conseil a délégué au bureau l'attribution des subventions dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de la bourse coup de pouce.

Le bureau du 01 décembre a accordé les aides suivantes :

Dans le cadre de l'OPAH :

1 279 € à G.DE SOUSA (Mur-sur-Allier) PO adaptation

844 € à S. LECLERCQ (Billom) PO adaptation

1 024 € à R. PANIN (Mur-sur-Allier) PO adaptation

→ Représentation dans les organismes :

Monsieur le Président : j'ai reçu un message d'un conseiller de Mur qui s'inquiète des protections que nous avons mises sur la ZAC des Littes, et qui craint que cela nuise au commerce. Je tiens à rappeler que les ZA ne permettent pas d'accueillir des commerces au détriment des centres bourgs ; Nous avons rencontrés les entreprises sur site, on va aménager pour que les semi-remorques rentrent correctement dans les parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, clôt la séance à 21 h 39

La secrétaire de séance
Patricia FAFOURNOUX



Le Président
Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
35 avenue de la
63160 BILLON